TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

(selon l'ordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)

N°	Dénomination	Longueur (m)
1	de Raoux	680
2	d'Arnouls	1630
4	des Lataouls	1500
5	des Grès	820
6	du Carré	1665
7	du Château	520
8	de la Sereine	1950

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

(réf. CAV./SS ATESAT FEV/2007)

N°	Dénomination	Longueur (m)
A	Chemin de Raoux	518
B	Chemin du Charnoure	625
C	Chemin du Carré	1254
D	Chemin des Grès	688
E	Chemin de la Grand Combe	242
F	Chemin de la Montagne	2110
G	Chemin du Clôt des Anges	1107
H	Chemin de la Roque	1031
I	Chemin des Fonzes	348
J	Chemin des Figuières	887
K	Chemin des Lataouls	1654
L	Chemin de Roubian	442
M	Chemin des Pallons	825
N	Chemin de Colombe	156
O	Chemin de Viviet	2084
P	Chemin de la Sereine	1427
Q	Chemin de l'Esquéras	1572

MODIFICATIONS DE 2018

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

(réf. CAV./SS ATESAT FEV/2007)

N°	Dénomination	Longueur (m)	
A	Chemin de Raoux	518	
B	Chemin du Charnoure	625	
C	Chemin du Carré	1254	
D	Chemin des Grès	688	
E	~~Chemin de la Grand Combe~~ Chemin de la Combe	242	
F	Chemin de la Montagne	~~2110~~ 1960	- 150
G	Chemin du Clôt des Anges	1107	
H	Chemin de la Roque	1031	
I	~~Chemin des Fonzes~~ Chemin des Fonzes	348	
J	Chemin des Figuières	887	
K	Chemin des Lataouls	1654	
L	Chemin de Roubian	~~442~~ 199	
M	Chemin des Pallons	~~825~~ 192	
N	Chemin de Colombe	~~156~~ 854	
O	Chemin de Viviet	2084	
P	Chemin de la Sereine	1427	
Q	Chemin de l'Esquéras	~~1572~~ 351	+ 1923

Flèche nord approximative

Commune de Saint-Martin de Castillon

Commune de Castelet

Sommet du Mourre Nègre

Commune de Cucuron

Commune de la Motte d'Aigues

X=1895500 X=1900000 X=1902500 X=1905000 X=1907500 X=1910000

Y=3182000 Y=3182500 Y=3181500 Y=3180000 Y=3180500

Légende:

- Tracé chemin rural
- Voie Communale indiquée dans le dossier de classement de la voirie communale (dressé par le Bureau d'Etudes de la Subdivision de Cavaillon l'Isle sur la sorgue réf: CAV./SS ATESAT FEV/2007)
- Voie Communale à déclasser en Chemin Rural
- Chemin rural à classer en Voie Communale
- Route Départementale

CR = Chemin Rural
CV = Chemin Vicinal (devenu VC = Voie Communale)
CD = Chemin Départemental (devenu Route Départementale)

TABLEAU DES CHEMIN RURAUX (selon l'ordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)

N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (m)
101	CR de Castelet à Saint-Martin	du CD 120 au CV 6	1600
102	CR de Castelet à Cabrières	du CD 169 à la limite de St Martin de Castillon	2200
103	CR de Sereine	du CV 6 au Torrent du Loup	600
104	CR de la Sereine	du CD 169 au chemin de Régnieu	1000
105	CR de Roubian	du CD 169 à la parcelle n°1417 section D3	800
106	CR de Cucuron à la Motte d'Aigues	du CD 9 à la limite de Sannes	1080
107	CR de Pézilé	du CD 9 à la limite de Sannes	1000
108	CR de Saint Laurent	du CD 120 à la limite de la Motte d'Aigues	1100
109	CR de Raou	du chemin de Pierlin au CV 1	1000
110	CR d'Entraigues	du «Belge au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	1900
111	CR de Portuis	du CD 9 à la limite de Sannes	900
112	CR de Pétouré	du chemin du Pétouré au chemin de St Laurent	300
113	CR des Vaucolès	du chemin de Castellet à St Martin à la limite de la Motte d'Aigues	400
114	CR de la Sereine	du chemin de Régnieu au CV 8	600
115	CR de Pinchina	du chemin de la Sereine au quartier de Pinchina	1400
116	CR de Roubian du Clos	du «Belge au quartier de Roubian	1000
117	CR de la Tour d'Aigues	du chemin des Fourcès au «Village	1100
118	CR d'Arbremol	du CV 2 à l'Arbremol	300
119	CR de Pinchina	du CV 1 au Pinchina	1200
120	CR de Castelet à Saint-Martin	du CV 6 à la limite de St Martin de Castillon	4100
121	CR de Charnonne	du CD 169 au chemin de Régnieu	300
122	CR de la Blaque	du CV 2 au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	500
123	CR de Viviet	du CV 4 à la ferme "Viviet"	800
124	Draille du Rollamet	du chemin d'Entraigues à Rollamet	500
125	Draille du Rollamet	du CD 120 au chemin du Pétouré	400
126	CR des Fourcès	du CD 120 au CD 9	1000
127	CR de Pétouré	du CD 120 au CD 9	1600
128	CR de Perlin	du CV 3 à la parcelle n°420 section B1	625
129	CR de Régnieu	du CD 169 à la Ferme de Régnieu	2000
130	CR de Corrade	du CD 169 au CD 129	1330

NOUVEAU TABLEAU DES CHEMIN RURAUX année 2018

N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (mètres) approximative
103	CR des Brès	de la Vc C au Torrent du Loup	648
104	CR des Jonquiers	du CD 169 à la Vc P	574
105	CR de Régnot	du CD 169 à la parcelle AM 195	342
106	CR de Saint Laurent	du CD 120 au Vc H	790
109	CR de Raoux	de la Vc A à la parcelle AO44	344
110	CR des Molières	du CD 9 à la Vc K	1163
113	CR des Vaucolès	de la Vc F à la limite de la Motte d'Aigues	382
114	CR de la Sereine	de la Vc P à la VC Q	642
115	CR de Sereine	du CR 103 à la parcelle AI4-125	709
116	CR de Roubian	de la Vc K à la parcelle AM-13	376
118	CR d'Arbremol	de la Vc K à AM 153	342
119	CR du Clôt	de la Vc A à la parcelle AD-155	505
122	CR de la Blaque	de la Vc K à la parcelle AL 39	558
123	CR de Viviet	de la Vc O à la parcelle AR 121	818
124	Draille du Rollamet	de la Vc N à la parcelle AM-61	550
126	CR des Fourcès	du CD 9 à la Vc S	859
130	CR de Saint - Jean	du CD 169 à la Vc P	1437
131	Chemin de Figuières	du CD 9 à la Vc J	582
132	Traverse du Carré	de la Vc C au Vc F	153
133	Chemin de Jas de Pécoul	de la Vc 13 à la Commune de la Motte d'Aigues	3035
134	Chemin de Tra Castéou	de la Vc C D à la VC D	464
135	Chemin du Pied du Boeuf	de la Vc F à la Commune de la Motte d'Aigues	962
136	Chemin des Courbons	du CR 133 au «Belge le plus au NORD (voir plan)	1139
137	Chemin de Font Neuve	de la VC D à la parcelle AI-46	326

Observation: les chemins ruraux qui ne sont plus mentionnés dans ce tableau sont supprimés (déclassés)

Département de VAUCLUSE
Commune de CABRIÈRES-D'AIGUES

N° d'Affaire 2014-110

repérage-nord modif

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN MODIFICATIF
DES CHEMINS RURAUX et DES VOIES COMMUNALES à caractère de chemin AU NORD DE LA COMMUNE SUR FOND DE PLAN CADASTRAL

ECHELLE : 1/4000

Système RGF 93
Projection CC 44

L'authenticité de ce document est assurée par la signature originale du Géomètre-Expert

Plan original établi en couleur

Reproductions strictement réservées

Nota : La précision relative des points (sommets) est de + ou - 50 centimètres

Plan établi le 13/03/2018
Plan dressé par M. FRITZ Jean
Géomètre-Expert à Venelles
Successeur de M. BLANC Jean-Gustave
Les Terrasses des Ribas
47, Avenue des Ribas, 13770 Venelles
Tel: 04 42 54 02 83
Fax: 04 42 54 14 56
Mail: jean.fritz.geometre@orange.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 5073

www.geometre-expert.fr